

théorie du moins, nous adoptons une ligne de conduite qui nous évitera peut-être la nécessité de nous acquitter de ces engagements. En d'autres termes, nos nouveaux engagements constituent une garantie de paix.

C'est pourquoi il y a une si grande unanimité à la Chambre et par tout le pays à l'égard de ces nouveaux engagements.

Lorsque l'honorable député de Peace-River (M. Low) a parlé de cet aspect de la question, il a dit que, même s'il ne s'opposait pas à ces nouveaux engagements, pour les raisons que je viens d'indiquer, les Canadiens devraient connaître leurs conséquences. Je conviens également que les Canadiens devraient en connaître les conséquences. Lorsqu'ils le sauront, ils se rendront compte que ce sont des engagements visant à prévenir la guerre, à la rendre impossible. C'est pourquoi nous les acceptons tous.

En ce qui a trait aux nouveaux membres de l'OTAN—nous espérons qu'ils seront bientôt membres—l'honorable député de Peel a dit qu'ils devraient y adhérer à titre d'associés. C'est justement ce qu'est l'OTAN. Elle est fondée sur l'association. La Grèce et la Turquie acceptent toutes les obligations tout comme elles jouiront de tous les privilèges de membre. Et nous sommes très heureux de les accueillir à ce titre.

L'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), qui n'est pas ici en ce moment, a dit que, à l'intérieur de l'Alliance Atlantique-Nord, il pouvait se former une espèce de groupe interne qui dominerait l'Organisation, et il a prétendu que l'Organisation s'éloignait du principe d'égalité sur lequel elle était fondée.

J'assure à la Chambre que ce n'est pas le cas. Il va sans dire que dans tout groupement de ce genre, dans tout groupement international qui compte parmi ses membres des États aussi éloignés l'un de l'autre par le pouvoir et la responsabilité que les États-Unis d'Amérique et l'Islande par exemple, certains membres auront à accepter des responsabilités plus lourdes que les autres et certains membres, aussi, exerceront une influence plus grande que d'autres. Cela est évident et, eu égard aux circonstances, c'est probablement désirable.

Mais autour de la table de conférence nous sommes tous égaux et personne ne cherche à dominer les autres. A cet égard je pourrais dire que le Conseil nord-atlantique forme un agréable contraste avec certaines autres commissions internationales auxquelles je songe.

Pour ce qui est des autres questions qui ont, avec le protocole, un rapport moins étroit, l'honorable député de Peel nous a présenté d'utiles critiques au sujet de ce qui

[L'hon. M. Pearson.]

s'est passé. Il a opposé le consentement du Gouvernement à accepter de nouveaux engagements dans une nouvelle région du moyen Orient à,—c'est du moins ce à quoi il songeait, même s'il ne l'a pas dit,—notre indifférence ou notre froideur au sujet de la réunion des pays du Commonwealth tenue récemment pour étudier la défense de ce qui est, en gros, la même région. Il estimait qu'entre ces deux attitudes il y avait défaut de logique.

Personnellement, je ne crois pas qu'il y ait là rien d'illogique. Nous discutons la question de l'admission de la Grèce et de la Turquie depuis bien des mois. Nous avons envisagé diverses solutions, qui ne semblaient pas acceptables. Nous avons fini par conclure que c'est le meilleur moyen de doter nos alliances de la plus grande puissance défensive. Nous les avons accueillies chaleureusement.

Mais cela ne veut pas nécessairement dire que nos engagements d'ordre militaire s'étendront, en tant que tels, à cette région de la même façon dont nous nous sommes engagés vis-à-vis de l'Europe occidentale. Il se peut,—je ne m'exprime pas de façon catégorique là-dessus car, en ce domaine, il est dangereux et peu sage d'être trop catégorique,—que les engagements militaires relatifs à cette partie-là de la région de l'Atlantique-Nord,—il est difficile de concevoir l'est de la Méditerranée comme une partie de l'Atlantique-Nord,— il se peut, dis-je, que les accords militaires, que les plans militaires, en ce qui concerne le Canada, ne comportent pas le même genre de participation ou d'organisation que dans l'ouest de l'Europe.

Puis l'honorable député m'a demandé si nous envisagions d'admettre d'autres pays dans l'Organisation de l'Atlantique-Nord. A quoi je réponds que, autant que je sache, nous ne prévoyons aucune extension pour l'instant. Il est vrai dans un sens que, en étendant la portée de nos engagements à l'est de la Méditerranée, nous nous éloignons du concept géographique du pacte de l'Atlantique-Nord. Mais, au sens strict, le pacte de l'Atlantique-Nord a toujours été bien moins un pacte régional qu'un pacte de défense collective conclu en vertu de l'article 51 de la Charte des Nations Unies.

Il n'y a aucune raison en théorie, même si l'on pouvait soutenir le contraire dans la pratique, pour laquelle une association de ce genre ne devrait pas inviter dans ses rangs un État Membre des Nations Unies qui consente à accepter le prix d'une telle adhésion prévue à l'article 51. Je ne dis pas qu'on devrait le faire. Je ne dis pas non